

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 janvier 2022

Sous la présidence de **Monsieur Vincent BARRE,**

Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Au 27 janvier 2022, le Conseil est constitué de 36 membres en exercice. Aussi, pour qu'il s'ouvre et délibère valablement, au moins la moitié des membres en exercice doit être présente ou représentée, soit 18 membres. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le Conseil délibère valablement si la moitié des membres en exercice est présente (Article 12-4 des statuts de l'Université, Quorum).

En ce jeudi 27 janvier 2022, 21 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

à l'ouverture de la séance et en cours de séance

Membres en exercice au 27 janvier 2022		Membr es présent s	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance
COLLEGE A	LEROUX Pascal		Nathalie Fleck	
	BOURQUIN Laurent	x		
	DURAND Aline			
	FLECK Nathalie	x		
	GILBERT Joël	x		
	GONZALEZ Christine			
	MATOUSSI Anis	x		
	MONTEBAULT Véronique	x		
COLLEGE B	ANDREU-BOUSSUT Vincent			
	DUVERGER Claire			
	JUILLET-REGIS Hélène	x		
	LEDRU-BAEY Sophie			
	MAUGER Laurence	x		
	MELCHIOR Jean-Philippe			
	PELAT Adrien	x		
	SALAM LOUAY Pierre	x		
PERSONNEL BIATSS	BLIN Vincent			
	CHOPLAIN Sébastien	x		
	FRANCOIS Michel			
	PITROU Axel	x		
	HERBELIN Elodie	x		
	THOREAU Stéphanie	x		
USAGERS	GOURGAND Laura (T)			
	POUNIGUIA Morel (S)			
	FRAPPIER Manon (T)			
	En attente de retour (S)			
	LECOMTE Louis (T)			
	DEVAUX Camille (S)	x		
	CHATELAIN Matthieu (S)			
	ROBERT Emma (S)	x		
	MAINGUIN Aurore (T)			
	HENNECHART Lilian (S)	x		
	ROBINAULT Servane (T)			
	DANIS Adrien (S)			
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	Le Mans Métropole	PORTIER Quentin (T)	Laurence MAUGER	
	Conseil Dptal de la Mayenne	GOUFFE Jacques (S)		
	Région des Pays de la Loire	HERVE Michel (T)		
		Silvie VIELLE (T)		
		Sylvain ROUSSELET (S)		
		En attente (S)		
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	Covéa	Valérie HULEUX (T)	Anis MATOUSSI	
	Ecole Gaston Bachelard Le Mans	Julien CRISTOFOLI (T)		
	Altoneo Laval	Christophe MERIENNE (T)	x	
	Lycée Pro Maréchal Leclerc de Hautecloque	Sylvie CRISCOLO (T)	x	
CNRS		Gabrielle INGUSCIO (T)		
		Anne FAGON (S)		

Rectorat	PERES Françoise	x		
	DURAND Christelle			
Présent avec voix consultative	Vincent Barré, VPCA	x		
Invités Intervenants	Sylvain DURAND, VPFVU	x		
	Christian GUIBERT, DRH			
	Pierre-Louis d'ILLIERS, DGS	x		
	Florence COUARRAZE			
Secrétaires de séance	Violaine DUMUR, SAGJ			
	Mathilde BOULGARIAN, SAGJ			
	Carla FERNANDEZ, SAGJ	x		
	Blandine BRUYERE, SAGJ	x		

SOMMAIRE

1.	Préambule.....	5
1.1	Présentation des procès-verbaux du 2 et du 16 décembre 2021 (vote)	5
2.	Délibérations, informations et débat d'orientation général	5
2.1	Ressources Humaines	5
2.1.1	Critères du Congé pour Projet Pédagogique pour 2022-2023 (vote)	5
2.2	Formation et Vie Universitaire	7
2.2.1	Politique d'Établissement en matière d'exonération et de remboursement des frais d'inscription (droits nationaux) pour l'année Universitaire 2022-2023 (vote) 7	
2.2.2	Capacités d'accueil en BUT 1 et Licence 1 pour l'année universitaire 2022-2023 (vote).....	10
2.3	Recherche	12
2.3.1.	Création de l'Unité d'Appui à la Recherche (UAR) « Groupe Ligérien pour le Calcul Intensif Distribué » (GLiCID) (vote)	12
2.3.2.	Attribution des prix dans le cadre du forum de jeunes chercheurs 2021 (vote).....	16
2.4	Thématiques transverses	17
2.4.1	Conventions, Subventions, Tarifs et cotisations (vote)	17
2.4.2	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (information).....	19
2.4.2.1.	Conventions	19
2.4.2.2.	Subventions.....	21
2.4.2.3.	Cotisations.....	22
3.	Questions diverses.....	22

Le Vice-Président du Conseil d'Administration, Monsieur Vincent BARRE, ouvre la séance à 14 h.

1. Préambule

1.1 Présentation des procès-verbaux du 2 et du 16 décembre 2021 (vote)

Monsieur Vincent BARRE présente les projets de procès-verbaux des séances du 2 et du 16 décembre 2022 aux membres du Conseil d'administration et leur demande s'ils ont des questions à poser ou des commentaires à faire avant de procéder au vote.

Aucune demande de modification n'a été sollicitée sur lesdits projets.

VOTE :

Procès-verbal du 2 décembre 2021

21 votant(e)s présent(e)s ou représenté(e)s

Abstention(s) = 0

POUR = 21

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

VOTE :

Procès-verbal du 16 décembre 2021.

21 votant(e)s présent(e)s ou représenté(e)s

Abstention(s) = 0

POUR = 21

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

2. Délibérations, informations et débat d'orientation général

2.1 Ressources Humaines

2.1.1 Critères du Congé pour Projet Pédagogique pour 2022-2023 (vote)

Monsieur Sylvain DURAND, vice-Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire introduit le point afférent à la définition des critères du congé pour projet pédagogique pour l'année universitaire 2022-2023.

L'arrêté ministériel du 30 septembre 2019 (NOR ESRH1900235A) crée un congé pour projet pédagogique (CPP) en faveur de la reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels enseignants parallèlement au congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT). Le dispositif a été institué à l'Université du Mans par une décision du Conseil d'Administration du 23 janvier 2020.

Ce congé est accordé, au vu d'un projet pédagogique porté le candidat, par le Président de l'Université pour des périodes de six ou douze mois consécutifs après avis du Conseil académique réuni en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés d'un rang au moins égal à celui détenu par l'intéressé. Le CPP dispense l'enseignant de toute obligation de service d'enseignement, sans préjudice de ses obligations en matière de recherche. Durant ce congé, l'enseignant conserve la rémunération correspondant à son grade ainsi que la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ou la prime d'enseignement supérieur (PES) et, pour celui qui en bénéficie, la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR). Il ne peut bénéficier d'aucun cumul de rémunération privée ou publique pendant la durée dudit congé.

Chaque année, l'établissement doit se prononcer, entre autres, sur les critères d'attribution.

Monsieur Sylvain DURAND explicite le dispositif tel qu'il est proposé pour l'année universitaire 2022-2023. Il indique que les critères tels qu'ils ont été arrêtés constituent en grande partie une reprise de ceux qui avaient été adoptés pour l'année universitaire 2021-2022. Quelques adaptations ont néanmoins été nécessaires.

Ce dispositif a été présenté au Comité Technique du 19 novembre 2021 qui a émis un avis favorable. Il a également été adopté à la majorité lors de sa présentation à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 13 janvier 2022.

Monsieur Sylvain DURAND indique que sur l'année universitaire 2021-2022, un seul candidat s'est présenté pour bénéficier du dispositif. Il ajoute qu'une action de communication sur le CPP sera menée lors de la prochaine campagne afin de susciter plus de candidatures.

Les conditions afférentes au dépôt des candidatures, les critères d'examen desdites candidatures ainsi que le calendrier de la campagne 2022-2023 sont précisés dans le document présenté au vote des administrateurs.

Madame Elodie HERBELIN interroge la Présidence sur les raisons qui pourraient expliquer le faible nombre d'enseignants ayant montré un intérêt pour ce dispositif. Est-il méconnu des enseignants ou les critères seraient-ils trop contraignants pour qu'ils en fassent la demande ?

Monsieur Pierre SALAM pense que ce dispositif est assez méconnu des enseignants. Il ajoute que le CPP est moins valorisé dans la carrière des enseignants que le CRCT (Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques). De plus, les conditions pour en bénéficier sont nombreuses. Aussi, il serait pertinent dans les années à venir de travailler à rendre ce dispositif plus accessible et moins exigeant, ce qui encouragerait les enseignants à postuler.

Monsieur Vincent BARRE explique qu'il serait très difficile de mettre en place des règles différentes pour l'année universitaire 2022-2023. Un travail pourrait être mené pour les années à venir afin de pouvoir alléger le dispositif tout en conservant sa pertinence.

Monsieur Laurent BOURQUIN intervient. Il explique que les enseignants ne peuvent remplir certains critères qu'au terme du CPP. Aussi, la révision de ce dispositif demandera du temps afin de permettre la mise en place d'un benchmark.

Monsieur Sylvain DURAND propose d'organiser prochainement une réunion avec l'enseignant qui a pu, au titre de l'année universitaire 2021-2022, bénéficier du Congé pour Projet Pédagogique. Cela permettra de faire le point sur les critères tels qu'ils ont été arrêtés et de réfléchir à ceux qu'il serait pertinent de conserver. Seraient mis en exergue ceux qui freineraient les enseignants dans l'élaboration de leur dossier.

Monsieur Pierre SALAM informe le Conseil que la problématique évoquée aujourd'hui n'est pas propre à l'Université du Mans. D'autres établissements s'y sont heurtés. Il poursuit en indiquant que depuis la création du dispositif au sein de l'Université du Mans, seuls trois enseignants en ont fait la demande.

Monsieur Vincent BARRE propose de procéder au vote.

VOTE :**Critères du Congé pour Projet Pédagogique pour 2022-2023**

21 votant(e)s présent(e)s ou représenté(e)s

Abstention(s) = 0

POUR = 21

CONTRE = 0

Approuvés à l'unanimité

2.2 Formation et Vie Universitaire

2.2.1 Politique d'Établissement en matière d'exonération et de remboursement des frais d'inscription (droits nationaux) pour l'année Universitaire 2022-2023 (vote)

Monsieur Vincent BARRE présente ce point.

Le code de l'éducation, et notamment les dispositions de l'article L719-4, prévoit le paiement par les étudiants et les auditeurs de droits d'inscription. Ces droits sont fixés par l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ils peuvent faire l'objet d'exonérations qu'elles soient légales ou arrêtées sur décision de l'établissement. Ils peuvent également donner lieu à remboursement.

Monsieur Vincent BARRE rappelle les exonérations de plein droit arrêtées par la réglementation. Il indique que de plus, conformément aux dispositions de l'article R719-50 du code de l'éducation,

« Peuvent en outre bénéficier d'une exonération du paiement des droits d'inscription :

1° Les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi ;

2° Les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement ;

La décision est prise par le président de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article R. 719-49.

L'exonération peut être totale ou partielle. »

L'article R719-50-1 du même code dispose également :

« Ne sont pas soumises au plafond mentionné à l'article R. 719-50 les exonérations accordées aux étudiants :

1° En application d'un accord conclu entre l'établissement concerné et un autre établissement conformément à l'article L. 123-7-1 ;

2° Dans le cadre d'un programme européen ou international d'accueil d'étudiants en mobilité internationale ;

3° Qui suivent un enseignement à distance depuis un Etat situé hors de l'Espace économique européen ;

4° Qui suivent un enseignement dispensé dans un établissement étranger en application d'une convention conclue avec un établissement français ;

5° Hospitalisés ou détenus dans un établissement pénitentiaire ou un établissement de santé habilité à recevoir des détenus et suivant un enseignement à distance."

A ce titre, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la politique d'établissement détaillée ci-après.

Cette politique permettra de couvrir des exonérations dans la limite de 10% des étudiants inscrits. Aussi, un suivi des exonérations accordées sera effectué. Dès lors que ledit plafond sera atteint, l'établissement ne pourra plus accorder d'exonérations au titre de l'année universitaire en cours.

1) Exonérations eu égard aux orientations stratégiques de l'établissement

Afin de favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur, bénéficieront d'une exonération :

- les étudiants étrangers extracommunautaires : une exonération partielle des droits d'inscription différenciés leur seront appliqués, ramenant le montant de leurs droits d'inscription au même niveau que celui acquitté par les étudiants nationaux ou européens, sans que ceux-ci n'aient à en faire la demande et ce pour la durée de la préparation du diplôme.

- les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides: ils seront exonérés intégralement de leurs droits d'inscription.

- les élèves-ingénieurs en 5ème B dont le niveau requis en anglais n'a pas été attesté par une certification : le diplôme d'ingénieur dispensé par l'ENSIM ne peut être délivré aux élèves-ingénieurs dont le niveau requis en anglais n'a pas été attesté par une certification, de niveau B2, d'un organisme extérieur habilité. Ces étudiants bénéficient d'une exonération partielle du montant des droits nationaux ingénieurs (601 euros en 2021-2022). Ils s'acquitteront pour cette année universitaire 2022-2023 d'un montant de 50 euros. Ils pourront ainsi faire valider leur niveau d'anglais et obtenir ensuite leur diplôme.

- les étudiants en situation de handicap ayant obtenu auprès du centre de santé universitaire médico-psycho-social un aménagement d'études sur deux ans, au lieu d'une année universitaire ne paieront des droits d'inscription que sur une seule année.

2) Exonérations eu égard aux critères généraux fixés par l'établissement

Les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle pourraient bénéficier d'une exonération totale ou partielle. Il s'agit d'étudiants connaissant des difficultés d'ordre social, médical, financier. L'exonération est accordée par le Président de l'établissement.

Les conditions de mise en application de la politique d'établissement définie ci-dessus, notamment les procédures et dates à respecter pour présenter les demandes, les critères généraux d'aide à la décision feront l'objet d'une prochaine délibération du Conseil d'administration.

Dans le cas où l'exonération n'aura pu être appliquée lors de l'inscription, elle donnera lieu à un remboursement.

Les exonérations, faisant l'objet de la présente délibération, ne concernent que les droits d'inscription pour la préparation d'un diplôme national ou du titre d'ingénieur diplômé. Sont notamment exclus : la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), les droits spécifiques de formation afférents à l'enseignement à distance, les droits d'inscription en formation continue, les droits d'inscription pour les diplômes universitaires ou diplômes interuniversitaires.

Lorsque plusieurs inscriptions ont été enregistrées pour une même personne, seule l'inscription à titre principal peut donner lieu à une demande d'exonération.

Ensuite, Monsieur Vincent BARRE rappelle les cas de remboursements fixés par la réglementation.

Les demandes de remboursement des droits d'inscription des usagers renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire sont soumises à une décision du chef d'établissement prise en application de critères généraux définis par le conseil d'administration. En cas de décision de remboursement des droits d'inscription, qui peut être partiel, une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

A ce titre, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la politique d'établissement suivante :

- 1) En cas de décès de l'utilisateur en cours de l'année universitaire
Toute demande de remboursement formulée par les ayants-droit de ce dernier donnera lieu au remboursement intégral des droits d'inscription.
- 2) En cas d'annulation de la formation
Tout usager inscrit à une formation qui n'ouvre pas sera remboursé de l'intégralité des droits préalablement réglés. Aucun remboursement ne sera possible lorsque l'annulation ne concerne qu'une partie de la formation.

Les conditions de mise en application de cette politique d'établissement définie ci-dessus, notamment les procédures et dates à respecter pour présenter les demandes, feront l'objet d'une prochaine délibération du Conseil d'administration.

En dehors de ces cas, la démission de l'utilisateur intervenant après le début de l'année universitaire ne donnera lieu à aucun remboursement. L'utilisateur pourra alors faire une demande d'exonération à raison de sa situation personnelle.

Les remboursements faisant l'objet de la présente délibération ne concernent que les droits d'inscription pour la préparation d'un diplôme national ou du titre d'ingénieur diplômé. Sont notamment exclus : la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), les droits spécifiques de formation afférents à l'enseignement à distance, les droits d'inscription en formation continue, les droits d'inscription pour les diplômes universitaires ou diplômes interuniversitaires. Lorsque plusieurs inscriptions ont été enregistrées pour une même

personne, seule l'inscription à titre principal peut donner lieu à une demande de remboursement.

Les cas ainsi arrêtés d'exonération et de remboursement, comme celui des étudiants étrangers extracommunautaires bénéficiant d'une exonération partielle de ces droits, sont les mêmes que ceux arrêtés pour l'année universitaire 2021-2022.

Ce point a été adopté à la majorité des voix lors de la séance du 13 janvier 2022 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Sans remarque ni question complémentaire sur le sujet, il est procédé au vote.

VOTE :**Politique d'Établissement en matière d'exonération et de remboursement des frais d'inscription (droits nationaux) pour l'année Universitaire 2022-2023**

21 votant(e)s présent(e)s ou représenté(e)s

Abstention(s) = 0

POUR = 21

CONTRE = 0

Approuvée à l'unanimité

2.2.2 Capacités d'accueil en BUT 1 et Licence 1 pour l'année universitaire 2022-2023 (vote)

Monsieur Sylvain DURAND, procède à la présentation de ce point. Ces propositions de capacités d'accueil ont été fixées afin de permettre aux étudiants de pouvoir être accueillis dans des bonnes conditions et que les départements de formation des composantes de l'établissement puissent fonctionner correctement. Certaines formations se retrouvent sous tension pour plusieurs raisons. Elles sont très sollicitées par les étudiants, elles déplorent un nombre insuffisant d'enseignants pour assurer les cours dans des conditions satisfaisantes et de personnels administratifs pour accueillir et gérer les inscrits et redoublants.

C'est pour ces raisons que certaines capacités d'accueil ont été revues à la baisse. Cela permet notamment de diminuer le nombre de groupes de TD et de TP.

La L1 informatique a réduit ses capacités d'accueil de manière vraiment très significative, passant de 80 à 30 places. L'équipe de gouvernance a exploré avec les responsables pédagogiques de cette filière les motifs afférents à cette baisse. Les difficultés évoquées lors de cet entretien sont d'ordre pédagogique, liées à des problèmes de prises de décharges et de recrutement d'ATER (attachés temporaires d'enseignement et de recherche). Les candidats potentiels pour ces postes sont plus attirés par le secteur privé qui propose de meilleurs salaires. Cette année, un seul ATER a pu être recruté. Ces paramètres combinés mettent en grande difficulté cette filière. Il est espéré que cette situation reste exceptionnelle et ne se reproduise pas. Pour cela, il faut que les volumes d'enseignement puissent être cohérents avec les attendus de niveau Licence.

Il est à noter que la capacité d'accueil en Licence de Sciences et Vie de la Terre a été revue à la hausse avec une augmentation de 30 places.

Madame Nathalie FLECK interroge le Conseil sur la prise en compte des nombreuses demandes d'étudiants, qui sont souvent refusés malgré l'excellence de leur dossier, faute d'enseignants-chercheurs pouvant assurer les enseignements.

Monsieur Vincent BARRE informe les administrateurs que ce besoin a été entendu, dans le cadre de la Campagne d'Emploi 2022, avec notamment la création de deux postes en Gestion.

Monsieur Sylvain Durand évoque le cas de la filière STAPS pour laquelle la situation est particulièrement difficile puisque les effectifs sont divisés de moitié. Il ajoute que l'établissement soutient avec force les nombreuses demandes d'étudiants souhaitant faire STAPS et ce malgré la fatigue et l'usure des enseignants qui effectuent un nombre considérable d'heures, et l'alourdissement et la complexité des tâches des équipes de scolarité.

Pour cette filière, le Ministère a accepté de faire un volet spécifique dans le cadre du dialogue stratégique de gestion. Aussi les aménagements effectués ont permis une réduction de 6 groupes de TD, ce qui devrait selon la tutelle nous permettre de fonctionner avec plus de souplesse et latitude.

Monsieur Anis MATOUSSI propose que l'établissement effectue une étude entre l'entrée et la sortie de la Licence, puis à l'entrée en Master afin de voir l'évolution de ces effectifs sur cinq ans.

Madame Elodie HERBELIN, revient sur la problématique de la filière informatique, et sur l'acceptation ou non des demandes de détachement et de disponibilités des enseignants souhaitant partir.

Monsieur Adrien PELAT évoque la situation des CTER (Contrats temporaires d'enseignement et de recherche). Il indique qu'il faudrait réfléchir à la possibilité d'aménager les conditions d'accueil de ces enseignants, en réduisant les heures de service afin de rendre ces postes plus attractifs aux éventuels postulants.

Madame Nathalie FLECK souligne que cette problématique concerne toutes les disciplines et appelle à faire attention aux inégalités, elle pense que proposer des aménagements d'heures suppose une rupture entre les nouveaux arrivants et les enseignants déjà sur place et titulaires, particulièrement dans les disciplines déjà sous tension.

Monsieur Vincent BARRE rappelle aux administrateurs que les capacités, telles qu'elles sont proposées ici, vont être retravaillées. L'objectif est ne pas maintenir durablement des chiffres aussi bas. Les solutions à apporter pour retrouver des capacités pleines diffèrent selon les formations.

Monsieur Sylvain DURAND précise que ce dispositif a été adopté à la majorité avec 14 votes pour, 1 contre, et 1 abstention lors de la séance du 13 janvier 2022 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Sans remarque ni question complémentaire sur le sujet, il est procédé au vote.

VOTE :**Capacités d'accueil en BUT 1 et Licence 1 pour l'année universitaire 2022-2023**

21 votant(e)s présent(e)s ou représenté(e)s

Abstention(s) = 1	POUR = 20	CONTRE = 0
Approuvées à l'unanimité		

2.3 Recherche

2.3.1. Création de l'Unité d'Appui à la Recherche (UAR) « Groupe Ligérien pour le Calcul Intensif Distribué » (GLiCID) (vote)

Monsieur Vincent BARRE présente ce point.

GLiCID est une unité mixte de service qui a pour objet de mettre à la disposition des partenaires des infrastructures numériques pour le calcul intensif et le stockage, la diffusion et le traitement des données massives. Les tutelles de cette structure sont les suivantes : INSERM, Université de Nantes, Université d'Angers, Ecole Centrale de Nantes et notre établissement. Elles entendent affecter des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation de son objet. Elle vise également à favoriser le regroupement et la mutualisation des infrastructures et des ressources informatiques de calcul issues des équipes et unités de recherche.

Ce point a été présenté au Comité technique du 10 décembre 2021, et a obtenu un avis favorable de ses membres.

Il a également été approuvé à la majorité des voix lors de la Commission de la Recherche de l'Université du 14 octobre 2021.

GLICID : CPER 2021-2027

- **GLiCID : Groupement Ligérien pour le Calcul Intensif Distribué**
 - Porteur : Yann Capdeville (UN – CCIPL)
 - 6 M€
 - + de 12000 cœurs, + de 100 GPU → ~ 500 serveurs
 - + de 8000 Tera octets de stockage
 - Lien aux CPERs Data Center et réseau - SIEN (14M€)
- **Objectif : construire un centre de calcul régional**
 - Renouveler et renforcer les moyens de calcul en région
 - Répondre aux besoins des chercheurs (et à l'évolution des besoins)



Statut

- Unité Mixte de Service (CNRS) a pour objet,
 - de mettre à la disposition des partenaires des infrastructures numériques pour le calcul intensif et le stockage, la diffusion et le traitement des données massives.
- Tutelles :
 - INSERM, U Nantes, U Angers, École Centrale Nantes, LMU
 - Elles affectent des moyens humains, matériels et financiers
 - Matériels : salle de réunion
 - Financiers : financement de fluide et fonctionnement quotidien
- Durée : de la signature à fin 2026



Statut : missions

- Promouvoir le calcul scientifique
- Assurer l'exploitation, la maintenance, l'évolution des moyens de calcul et de stockage associé
- Veiller à la mutualisation des équipements et à la pertinence des ressources scientifiques dédiées au calcul intensif
- Proposer un support à l'utilisation de la plateforme
- Accompagner les utilisateurs
 - chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, industriels, étudiants en formation initiale...
- Proposer des formations adaptées à la prise en main des outils disponibles et à l'optimisation des codes de calculs
- ...
- → Assurer ces missions en partenariat avec les laboratoires de recherche et avec les DSI



Statut : Organisation

Direction <i>1 directeur, 4 dir. adjoints</i>	assurer la gestion des moyens mis à la disposition de l'Unité
Comité de pilotage <i>directeur, 1 rep. Part.</i>	organiser le fonctionnement, dont : • les orientations de l'Unité • le budget prévisionnel • la répartition des coûts entre partenaires • la politique d'accès aux ressources • la politique tarifaire
Conseil d'Unité <i>Les membres</i>	donner son avis sur toute mesure relative au fonctionnement de l'Unité
Comité des utilisateurs	organiser la concertation sur les équipements à acquérir et de faire circuler l'information sur les règles de fonctionnement interne de l'unité

Fonctionnement

- Modèle « économique »
 - Accès à des heures de calcul sur simple demande
 - Accès payant pour les acteurs privés (cas Ecole centrale Nantes)
 - Stockage gratuit pour le quota de base, payant ensuite (pour les gros volumes)
 - + de 8000 Tera octets de stockage de prévu
 - Possibilité d'héberger du matériel acquis en dehors du CPER
- Coûts
 - Coûts de fluides partagés entre partenaires
 - Mutualisation des ingénieurs des partenaires
- Gestion centralisée avec reversement à un seul établissement
 - Besoin RH de gestionnaire, problème gestion des usagers privés

Ressources humaines / Locaux

- Affectation à temps complet ou partiel de personnels techniques
 - Prévoir des temps de rencontres, de travail collectif sur chaque site
- Possibilité de recrutements en propre sur projets de recherche
- Pas d'EC affectés à l'unité
- *Signature des publications*
 - *remerciements ou signature en propre en fonction du degré d'implication des ingénieurs de Glicid dans les travaux de recherche*
- Pas de locaux
 - Hébergement des personnels par les labos
 - Liens étroits avec la recherche
- Transition
 - Maintenir le matériel actuel
- À terme
 - tous les matériels seront localisés dans le datacenter à Nantes

Calendrier

- Octobre 2019 : soumission du projet DACAS (datacenter+GLiCID)
- Novembre 2020 : financement de 400k€ par la DRRT pour commencer le projet GLiCID
- Octobre 2021 : 2M€
- Novembre : vote des statuts
- Fin Janvier 2022 : appel d'offres
- Janvier 2023 : premières réunions de mise en route pratique de GLiCID
- Décembre 2020 : labellisation du datacenter UN + DACAS
- Janvier 2021 : premières discussions sur les statuts de GLiCID
- Printemps 2021 : achat des équipements « 400k » GLiCID et démarrage pour les utilisateurs
- Janvier 2022 : début des labellisations UAR envisagé par le CNRS

14/10/2021

8

Monsieur Anis MATOUSSI évoque le risque, en terme de sécurité informatique, que peut présenter l'hébergement de plusieurs serveurs dans un même endroit, et demande si l'installation de ces locaux pourrait être alimentée à partir d'énergies renouvelables.

Monsieur Vincent BARRE précise qu'il a été évoqué lors de la création du Data Center qui accueillerait le dispositif GLiCID, que la chaleur produite par les installations soit réutilisée afin de réchauffer d'autres bâtiments.

Quant à la question afférente à l'aspect sécurité informatique de ces installations, Monsieur Vincent BARRE explique que des spécialistes travailleront exclusivement sur le sujet.

Monsieur Laurent BOURQUIN félicite l'aboutissement du projet, et remercie Nicolas POSTEC pour son engagement dans ce projet. Il alerte également aussi sur l'aspect économique du projet, qui demandera à l'établissement d'être vigilant.

Monsieur Adrien PELAT évoque la possibilité de louer des heures de calcul afin d'estimer le coût que pourrait engendrer ce dispositif.

Monsieur Vincent BARRE précise que des calculs sont en cours afin de permettre une estimation des factures à venir. Il rappelle que ce projet est à la fois l'expression d'un besoin de l'État, qui ne souhaite plus alimenter des petits centres dans les laboratoires. Il est aussi important de rappeler le besoin d'un centre labellisé pour pouvoir se positionner face aux Appels à Projets Européens.

VOTE :**Création de l'Unité d'Appui à la Recherche (UAR) « Groupe Ligérien pour le Calcul Intensif Distribué » (GLiCID)**

21 votant(e)s présent(e)s ou représenté(e)s

Abstention(s) = 0

POUR = 21

CONTRE = 0

Approuvée à l'unanimité**2.3.2. Attribution des prix dans le cadre du forum de jeunes chercheurs 2021 (vote)**

Monsieur Vincent BARRE indique que dans le cadre du Forum Jeunes Chercheurs, un « Prix de thèse » de 1000 € et deux de 500€, ont été remis par l'établissement aux docteurs ayant soutenu les meilleures thèses en 2020/2021.

Dans le cadre du Forum Jeunes Chercheurs, les doctorants de 3ème année ayant réalisé les meilleurs posters présentant leur travail de thèse aux non spécialistes dans le cadre du concours « Expose ta thèse » ont également été récompensés par les prix suivants :

- Prix du public : 300 €
- 3ème prix du jury : 200 €
- 2nd prix du jury : 300 €
- 1er prix du jury : 500 €

FORUM JEUNES CHERCHEURS 2021 - LAUREATS

PRIX DU POSTER				
Prix du jury	NOM -Prénom	ECOLE DOCTORALE	LABORATOIRE	TITRE DE LA THESE
500 €	VERITE Jean	EGAAL	LPG	Processus sous-glaciaires sous les fleuves et lobes de glace en phase de déglaciation : géomorphologie, sédimentologie et modélisation physique.
300 €	CHATRENET Antoine	ELICC	MIP	Caractérisation physiopathologique de la fonction neuromusculaire de patients à comorbidités multiples atteints d'insuffisance rénale chronique avancée, pour l'implémentation d'une activité physique adaptée.
200 €	LAENGER Arthur	STT	CRéAAH	Modalité d'occupation des habitats médiévaux : approche croisée historique, archéologique et chimique
300€ (Prix du Public)	CHATRENET Antoine	ELICC	MIP	Caractérisation physiopathologique de la fonction neuromusculaire de patients à comorbidités multiples atteints d'insuffisance rénale chronique avancée, pour l'implémentation d'une activité physique adaptée.
PRIX DE THESE				
Prix du jury	NOM -Prénom	ECOLE DOCTORALE	LABORATOIRE	TITRE DE LA THESE
1 000 €	MALLEJAC Matthieu	SPI	LAUM	Métamatériaux avec propriétés extrêmes pour le contrôle des ondes acoustiques.
500 €	BOULVERT Jean	SPI	LAUM	Traitements acoustiques à porosité contrôlée pour atténuation optimale
500 €	PEYNET Guillaume	ALL	3LAM	Métaphore et pensée dans l'oeuvre de Victor Hugo (1852-1864)

Sans remarque ni question complémentaire sur le sujet, il est procédé au vote.

VOTE :
Attribution des prix dans le cadre du forum de jeunes chercheurs 2021

21 votant(e)s présent(e)s ou représenté(e)s

Abstention(s) = 0

POUR = 21

CONTRE = 0

Approuvée à l'unanimité

2.4 Thématiques transverses

2.4.1 Conventions, Subventions, Tarifs et cotisations (vote)

Le détail des cotisations présentées au vote des administrateurs est présenté ci-après.

Pour information de attribution	Date CA	Financement	Demandeur	Objet de la demande	Montant	Origine du financement	Courrier interne
Attribution	27/1/22 A payer		Association Euro Graduation Access	Cotisation 2021	4000 €	ENSIAM	Document enregistré pour le CA du 27/01/2022
Attribution	27/1/22 A payer		Service Commun de Documentation	Adhésion à la plateforme nationale ISTEEX regroupant les achats de ressources numériques	2 000,00 €	SCD	Document enregistré pour le CA du 27/01/2022
Attribution	27/1/22 A payer		Adaptologie Biotherapies	Cotisation 2022	2 000,00 €	Direction de la recherche	Document enregistré pour le CA du 27/01/2022
Attribution	27/1/22 A payer		Cancérologie	Cotisation de 2022	3 000,00 €	Direction de la recherche	Document enregistré pour le CA du 27/01/2022
Attribution	27/1/22 A payer		EMC2	Cotisation de 2022	2 880,00 €	Direction de la recherche	Document enregistré pour le CA du 27/01/2022
Attribution	27/1/22 A payer		GIS Institut du Genre	Cotisation de 2022	5 000,00 €	Direction de la recherche	Document enregistré pour le CA du 27/01/2022
Attribution	27/1/22 A payer		The Conversation	Cotisation de 2022	10 000,00 €	Direction de la recherche	Document enregistré pour le CA du 27/01/2022
Attribution	27/1/22 A payer		USTH	Cotisation de 2020	2 500,00 €	Relations Internationales	Document enregistré pour le CA du 27/01/2022
Attribution	27/1/22 A payer		AUF	Cotisation de 2021	3 400,00 €	Relations Internationales	Document enregistré pour le CA du 27/01/2022
Attribution	27/1/22 A payer		Campus France	Adhésion 2021	2 706 €	Relations Internationales	Document enregistré pour le CA du 27/01/2022

VOTE :
Cotisations

21 votant(e)s présent(e)s ou représenté(e)s

Abstention(s) = 0

POUR = 21

CONTRE = 0

Approuvées à l'unanimité

Le détail des tarifs présentés au vote des administrateurs est présenté ci-après.

Pour information ou attribution	Date CA	Origine du Financement	Demandeur	Objet de la demande	Montant
Attribution	27/1/22	Universités de Tours et d'Angers	PRN/UFR LLSH	Accès plateforme EAD	50,00 €
Attribution	27/1/22	Participants	UFR Droit	Colloque "Lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire" 1er avril 2022	Divers Tarifs
Attribution	27/1/22	Participants	UFR Droit - Antenne Laval	Colloque "Le droit et la sécurité climatique" 14-15 mars 2022	Divers Tarifs
Attribution	27/1/22	Participants	UFR Droit	Colloque "Le droit constitutionnel à l'épreuve du quinquennat d'Emmanuel Macron" 10-11 mars 2022	Divers Tarifs
Attribution	27/1/22	Participants	UFR DEG	"Les dernières réformes impactant les entreprises : droit des sûretés et droit des entreprises en difficulté" Juin 2022	50,00 €
Attribution	27/1/22	Participants	UFR DEG	"La personnalité convoitée" 3 mars 2022	Divers Tarifs
Attribution	27/1/22	Participants	UFR DEG	"La gouvernance financière publique après 2022 : rupture ou continuité ?" 11 mars 2022	Divers Tarifs

VOTE :
Tarifs

21 votant(e)s présent(e)s ou représenté(e)s

Abstention(s) = 0

POUR = 21

CONTRE = 0

Approuvées à l'unanimité

2.4.2 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (information)

2.4.2.1. Conventions

Ref (SATTIUM)	Laboratoire	Nom	Objet_Projet	Partenaire	Type Contrat	Montant HT	Date début	Date fin	Date Sign.
2122_01348	IMMM	MONTEBAULT	ANR PRCE 2020 - Cyclic clickable metathesis-based polymers for multivalency	ANR	AUTRE	196 318,20 €	01/10/2020	31/08/2024	
2122_01327	IMMM	CHASSENIEUX	ANR PRC 2021 - Particules de polyéthylène modélisées pour l'étude des micro/nano-plastiques dans l'océan	UNIV LYON CB; UNIV BRETAGNE OCCID; IPC	AUTRE	124 284,01 €	01/11/2021	31/10/2025	
2122_01349	IMMM	MAISONNEUVE	ANR PRCE 2020 - Fluorures inorganiques poreux ordonnés comme catalyseurs hétérogènes efficaces	ANR	AUTRE	273 780,00 €	01/10/2020	31/12/2024	
2122_01352	LAUM	RAETZ	ANR PRC 2020 - Biobased phononic materials (BPM)	ANR	AUTRE	119 880,00 €	01/10/2020	30/04/2024	
2122_01354	LAUM	GABARD	Intégration Acoustique pour les Futures Propulsions Aéronautiques	ANR	AUTRE	690 120,00 €	01/06/2021	31/05/2025	
2020_00748	LAUM	GABARD	Intégration Acoustique pour les Futures Propulsions Aéronautiques	SAFRAN	COLLABORATION	690 620,00 €	01/06/2021	31/05/2025	18/11/2021
2021_00773	LAUM	PEZERAT	Métamatériaux pour l'isolation vibro-acoustique	METACOUSTIC	AVENANT	0,00 €	04/11/2019	03/02/2023	14/12/2021
2021_01028	LIUM	DUGUE	Polymeric Embeddings for Industry	SNCF I&R	AVENANT	0,00 €	31/07/2021	31/12/2022	12/01/2022
2122_01330	LIUM	HAMON	ANR PRCE 2020&2021 - Environnement Virtuel pour l'Assistance à l'Apprentissage du Geste en Odontologie	CHU NANTES; HRV	AUTRE	177 072,00 €	17/01/2022	16/07/2025	
2122_01351	LIUM	MARFISI	ANR JCJC 2020 - Enhancing Situated learning with collaborative Games and Mixed reality	ANR	AUTRE	222 147,36 €	01/10/2020	31/10/2024	

Ref (SATTIUM)	Laboratoire	Nom	Objet_Projet	Partenaire	Type Contrat	Montant HT	Date début	Date fin	Date Sign.
2122_01333	LMM	MATOUSSI	ANR PRC 2021 - Méthodes numériques pour l'aide à la décision : préférences dynamiques et risques multivariés	UNIV LYON 1; POLYTECHNIQUE	AUTRE	154 560,00 €	01/10/2021	30/09/2025	
2020_00620	LPG	ZANELLA	Berges en milieu alluvial: Instabilités et Processus - APR IR 2019, lancé par la Région Centre Val-de-Loire : processus d'effondrements de berges liés à la divagation latérale des	UNIV TOURS	COLLABORATION	6 000,00 €	05/07/2019	04/07/2023	02/07/2021
2122_01353	MMS	MOUGET	ANR MRSEI - Financer préparation projet RISE (suite GHANA)	ANR	AUTRE	29 160,00 €	24/09/2020	23/09/2022	
2021_00648	x Labo IUT Le Mans NC	BOUCHER	Mesures effectuées par l'IUT pour SERIPHARM	SERIPHARM	CONFIDENTIALITE / NDA	0,00 €	25/05/2021	24/05/2023	15/12/2021
2021_00999	x nc	VP VALO	Convention horizontale de coopération		AVENANT	0,00 €	15/01/2022	31/12/2022	10/01/2022
2021_00395	x nc	VP VALO	Contractualisation 3D VIB	CHPOLANSKY	COLLABORATION	11 183,20 €	01/06/2021	28/02/2022	20/12/2021
2017_00506	x nc	VP VALO	Collaboration CTTM/LMU	CTTM	ACCORD-CADRE	0,00 €	20/12/2021	19/12/2026	20/12/2021
1920_00997	x nc	VP RECHERCHE	Valorisation sonore de la Cité Plantagenêt - Projet pédagogique interdisciplinaire entre LMU et ESAD TALM financé et porté par le RFI Ouest Industries Creatives	VILLE DU MANS	REVERSEMENT	-2 662,66 €	26/11/2021		30/11/2021

Ref (SATT/UM)	Laboratoire	Nom	Objet_Projet	Partenaire	Type Contrat	Montant HT	Date début	Date fin	Date Sign.
2122_01333	LMM	MATOUSSI	ANR PRC 2021 - Méthodes numériques pour l'aide à la décision : préférences dynamiques et risques multivariés	UNIV LYON 1; POLYTECHNIQUE	AUTRE	154 560,00 €	01/10/2021	30/09/2025	
2020_00620	LPG	ZANELLA	Berges en milieu alluvial: Instabilités et Processus - APR IR 2019, lancé par la Région Centre Val-de-Loire : processus d'effondrements de berges liés à la divagation latérale des	UNIV TOURS	COLLABORATION	6 000,00 €	05/07/2019	04/07/2023	02/07/2021
2122_01353	MMS	MOUGET	ANR MRSEI - Financer préparation projet RISE (suite GHANA)	ANR	AUTRE	29 160,00 €	24/09/2020	23/09/2022	
2021_00648	x Labo IUT Le Mans NC	BOUCHER	Mesures effectuées par l'IUT pour SERIPHARM	SERIPHARM	CONFIDENTIALITE / NDA	0,00 €	25/05/2021	24/05/2023	15/12/2021
2021_00999	x nc	VP VALO	Convention horizontale de coopération		AVENANT	0,00 €	15/01/2022	31/12/2022	10/01/2022
2021_00395	x nc	VP VALO	Contractualisation 3D/IB	CHPOLANSKY	COLLABORATION	11 183,20 €	01/06/2021	28/02/2022	20/12/2021
2017_00506	x nc	VP VALO	Collaboration CTTMLMU	CTTM	ACCORD-CADRE	0,00 €	20/12/2021	19/12/2026	20/12/2021
1920_00997	x nc	VP RECHERCHE	Valorisation sonore de la Cité Plantagenêt - Projet pédagogique interdisciplinaire entre LMU et ESAD TALM financé et porté par le RFI Ouest Industries Creatives	VILLE DU MANS	REVERSEMENT	-2 662,66 €	26/11/2021		30/11/2021

Conventions 2022

Légende :
Manque signature
Signature des parties

2022 n°	UB	RA Services / Compagnie	Coordonnées	Objet	Préfinancement engagement(s)	Traitement de données à caractère personnel	Engagement DO RS	Montant TTC	A payer / A recevoir	Subvention	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration du contrat
1	909 Recherche	Nathalie METAIRE	L'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique	Contrat de collaboration de recherche et cofinancement de contrat doctoral		X		55 368,50 €	A recevoir		15/10/2021	14/10/2024
2	909 Recherche	Nathalie METAIRE	VVF Technic S.A.	Convention de mise à disposition - DISCO STORE - Jean Paul GROS		X		2100Mhns	A payer		24/01/2022	6 mois
3	909 Recherche	Nathalie METAIRE	VVF Technic S.A.	Convention de mise à disposition - DISCO STORE - Alain ZANELLA		X		2100Mhns	A payer		24/01/2022	6 mois
4	909 Services Centraux	Christelle HERPOL	L'urgence de formation de la Croix-Rouge Française	Convention de formation professionnelle - PSC1 - 2020/2022	787_21	X		60,00 €	A payer		Date de signature	Fin d'engagement des parties
5	909 IUT Laval	Yves JEHANNO	Université de Bretagne Sud	Convention de stage n°18282 - GUINO Selma		X		3,90 €	A payer		17/01/2022	24/06/2022
6	909SC Services communs	Martine CONTE	Mayline FOUCHER	Avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du dispositif "Santé Psy Étudiant"	332_21	X		Olivier tarifs	A payer		01/01/2022	31/08/2022
7	909SC Services communs	Martine CONTE	Audrey SOUVIER	Avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du dispositif "Santé Psy Étudiant"	378_21	X		Olivier tarifs	A payer		01/01/2022	31/08/2022
8	909SC Services communs	Martine CONTE	Domènique GRANGER	Avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du dispositif "Santé Psy Étudiant"	443_21	X		Olivier tarifs	A payer		01/01/2022	31/08/2022
9	909SC Services communs	Martine CONTE	Anne MILLOT	Avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du dispositif "Santé Psy Étudiant"	405_21	X		Olivier tarifs	A payer		01/01/2022	31/08/2022
14	909SC Services communs	Julie BORDAS	Compagnie ANAYA	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle - AZADI QUARTET		X		2 485,00 €	A payer		18/03/2022	18/03/2022
15	909SC Services communs	Julie BORDAS	Atelier de Théâtre de l'Université du Mans (ATUM)	Convention de mise à disposition de l'Espace de Vie Étudiante		X		Titre gratuit			Date de signature	Année 2021/2022
16	901 Sciences	Anne THEULENT	Le Conservatoire d'enseignement français (l'Enseignement Supérieur et de Recherche pour le Développement et l'Innovation des Sciences et de la Santé)	Convention 2021 de participation financière du Consortium aux coûts de l'enseignement à distance		X		3 200,00 €	A recevoir		Date de signature	28/02/2022
17	901 Sciences	Anne THEULENT	Institut AGRO	Convention de stage - Elise LAUBRY		X		3,90€h	A payer		17/01/2022	01/07/2022
18	901 Sciences	Anne THEULENT	Laboratoire MP	Convention de stage - Elise LEPAGE		X		3,90€h	A payer		Date de signature	Fin d'engagement des parties
20	909SC Services communs	Nathalie ARCHAMBAULT	Le Centre Hospitalier du Mans	Convention de mise à disposition de locaux et/ou d'équipements	515_21	X		225,00 €	A recevoir		14/01/2022	03/06/2022
21	909SC Services communs	Julie BORDAS	Compagnie EL ALOUAD	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle - O-Zhou		X		1 958,80 €	A payer		24/01/2022	24/01/2022
22	909SC Services communs	Julie BORDAS	Compagnie EL ALOUAD	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle - O-Zhou et d'accompagnement d'une inscription		X		2 838,70 €	A payer		18 et 19/03/2022	18/03/2022
25	909SC Services communs	Bernard FOUCHET	Les Abolitions	Convention de mise à disposition de locaux et/ou d'équipements	611_21	X		Titre gratuit			03/01/2022	31/12/2022
27	902 Lettres	Fabienne BLIN	CréA&H	Convention de stage Estelle GRATEDOUX		X		0,00 €			22/11/2021	11/03/2022
28	902 Lettres	Fabienne BLIN	Labo Stem	Convention de stage Juliette TOUZE		X		0,00 €			24/01/2022	07/02/2022
30	901 Sciences	Anne THEULENT	Association Hygiène Sociale de la Sarthe	Convention de partenariat pour le projet "Sport et addictions"		X		0,00 €			Date de signature	01/07/2022

2021 n°	US	RSA Services / Compagnies	Cocordinatrice(s)	Océpe	Prédictibilité engagement(s)	Traitement de données à caractère personnel	Engagement DSI RH	Montant TTC	A payer / A recevoir	Subvention	Date d'entrée en vigueur	Date d'échéance ou durée	
64	901 - Sciences	Anne-Marie ENGEL	Association Sain-Yves de l'université Catholique de Louvain	Conseil thématique de formation - charge d'enseignement contributive de M. JP DALMONT pour l'association St Yves de FUCO, Angers - Cours Foucault	286,20	X		1500€ - 2500€	A recevoir		01/09/2020	30/06/2021	
451	902 - Lettres	Fabienne BLIN	Lycée Victor HUGO	Convention de partenariat pour la mise en œuvre de la LP "protection et valorisation du patrimoine bâti ancien et urbain"	140,20	X		Rémunération enseignement	A payer		01/10/2021	30/06/2022	
452	900SC - Services communs	Anne CHENOUX	Université PERPIGOL	Convention de formation "savoir scolaire, savoir qualifiant; formation aux techniques d'écriture" CAS DESI 2021-2022	-	X		1 100,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
461	900SC - Services communs	Florence DEGORGE	Conservatoire ERUDIT, S.E.N.C.	Ecole préparatoire de soutien au lycée accueilli ERUDIT	-	X		décret tertiaire 2020(20) 2089.56 - 2011(10)95	A payer		01/01/2021	31/12/2021	
462	901 - Sciences	Penny LAUDE-MOLINA	MMM	Avancement à la convention de stage gratuite - DELANGEU Corinne	260,21	X		3,00 €	A payer		Date de signature	23/07/2021	
463	901 - Sciences	Penny LAUDE-MOLINA	MMM	Avancement à la convention de stage gratuite - NAVEAU Christophe	180,21	X		3,00 €	A payer		Date de signature	13/07/2021	
465	900SC - Services communs	Florence DEGORGE	ENSISB	Convention de stage non rémunérée - Fonctionnaire stagiaire de l'Etat et de la Région Ile-de-France	-	X		-	A payer		30/06/2021	17/12/2021	
467	900SC - Services communs	Christèle PERPOL	GALAD Formation	Convention de stage non rémunérée - 31 mai au 1 juin 2021 - ANNUÉE ET FEMELLE Convention pour le centre relatif mais moment différent	341,21	X		5 800,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
468	902 - Lettres	Fabienne BLIN	Institut Français de Chine	Avancement n°1 à la convention n°2018-2022 de coopération d'insertion professionnelle entre la mairie d'Angoulême et l'institut français de Chine	397,20 - 438,18	X		Droits Administratifs LUTR LUH 2506	A recevoir		Date de signature	Année 2021/2022	
478	901 - Sciences	Christèle GRUBER	Université Claude Bernard LYON I	Convention de chargement d'un assistant non lyonnais dans une université de recherche à l'université Claude Bernard Lyon I - Coprojet SOJAT Lillo	180,21	X		Droits Administratifs LUTR LUH 2506	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
507	902 - Lettres	Fabienne BLIN	Alliance Française de Delhi	Avancement n°1 à la convention n°2018-2022 de coopération d'insertion professionnelle entre la mairie d'Angoulême et l'alliance française de Delhi	52,21	X		-	A recevoir		Date de signature	Année universitaire	
508	900SC - Services communs	Florence DEGORGE	Université de Nantes	Convention de mise à disposition d'un personnel FR RAZASINDRA	-	X		0,00 €	A recevoir		01/09/2021	31/06/2022	
512	900SC - Services communs	Bernard FUNEL	Sporting Club Moderne Le Mans	Convention de mise à disposition de locaux situés appartement Halle Pierre GARN	432,20	X		1125€ TTC	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
540	900SC - Services communs	Christèle PERPOL	Centre national police formation & défense	Convention de formation électronique pour David PIGNON	-	X		1 780,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
551	900SC - Services communs	Sébastien CHOPLAIN	HYDROCEE	Contrat pour la mise en œuvre d'un projet de maîtrise de l'énergie - Chauffage	-	X		-	A payer		Date de signature	Fin obligation des parties	
552	900SC - Services communs	Sébastien CHOPLAIN	HYDROCEE	Contrat pour la mise en œuvre d'un projet de maîtrise de l'énergie - Chauffage	-	X		-	A payer		Date de signature	Fin obligation des parties	
555	901 - Sciences	Florent CALVYTRAC	LPO Touchard Washington	Avancement à la convention de formation en milieu professionnel - SYLLA Delphynne	558,21	X		-	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
670	900 - Recherche	Nathalie METARIE	Peys de la Loire	Avancement n°1 à la convention n°2018-2022 relative au soutien d'un projet de recherche "Solécotechniques" dans le cadre d'appels à projets "Paris	75,19	X		95.000,00 €	A recevoir	X		Date de signature	Fin des obligations des parties
725	901 - Sciences	Florent CALVYTRAC	Carac Kayak Club Le Mans	Convention de mise à disposition de locaux situés d'équipements	-	X		1 872,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
726	900SC - Services communs	Nicolas POSTEC	Lebanese Association For History - LAH	Convention de prestation de service de traduction	329,20	X		3 750,00 €	A payer		Date de signature	30/06/2021	
736	900SC - Services communs	Florence DEGORGE	Agence Bibliographique de l'Enseignement supérieur	Convention d'adhésion aux News et services de TABES n° 2022-2024-2025	-	X		7 231,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
742	9001 - Relations Internationales	Catherine FAINEAU	Agence Universitaire de la Francophonie	Convention de Subvention année 2021 - Section 1 local et 1 formation étudiants mobiles	-	X		14 000,00 €	A payer	X		Date de signature	Fin des obligations des parties
746	900SC - Services communs	Nathalie ARCHAMBAULT	La Mare Serthe Basile	Accord-cadre de partenariat "Jeunes Experts"	-	X	X	0,00 €	A payer		Date de signature	Année universitaire 2021-2022	
752	901 - Sciences	Florent CALVYTRAC	Bibi PEREZ COMPTÉ	Convention de stage MIT Wolk Physics & Acoustics	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
753	901 - Sciences	Florent CALVYTRAC	Zhaena ZHAMAYEV	Convention de stage MIT Wolk Physics & Acoustics	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
754	9001 - Relations Internationales	André ISAMBourg	France Education International (FEI)	Ter Arrêté à la convention de délégation de subvention signée le 21/07/2020	402,20	X		114 980,00 €	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
764	901 - Sciences	Florent CALVYTRAC	Lydia Polymath David Carot-Jean Berthoin	Avancement n°1 à la convention de partenariat relative à la licence professionnelle "mécatronique et technique : audience châtelleraux : secteur mixte et	729,21	X		PEC trois devis	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
765	902 - Lettres	Fabienne BLIN	Laboforme ESO La Mare	Avancement n°1 à la convention de stage relative à Lydia Chenah Medier 2 PANACLI	319,21	X		3,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
771	9001 - Relations Internationales	Catherine FAINEAU	Nox Antihave - Collège Jean de l'Eglise	Convention relative à l'organisation de séminaires : interventions en milieu institutionnel	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
772	911 - Institut	Paola BERTELLI	Université Gustave Eiffel	Convention de création d'un Consortium d'Enseignement pour la prise en compte en continu d'un accompagnement des étudiants de l'Enseignement	613,18	X		0,00 €	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
773	900SC - Services communs	Florence DEGORGE	Les éditions Agathès	Contrat de licence 2021-2023 - devis pour l'année 2022-2023	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
775	900 - Recherche	Nathalie METARIE	ESUPA et Maison locale Jeunes du Basin Charentais	Avancement n°2 à la convention pluriannuelle d'expérimentation en date du 9 août 2019 - ARROSCHER 3 / 1704 CASIMIR	797,19, 362,18, 381,19	X		36.071,87 €	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
776	900 - Recherche	Nathalie METARIE	ESUPA et l'association régionale des missions locales de l'ouest de la Loire	Avancement n°1 à la convention pluriannuelle d'expérimentation en date du 9 août 2019 - ARROSCHER 3 / 1704 CASIMIR	797,19	X		Charges subvention	A recevoir	X		Date de signature	Fin des obligations des parties
777	900 - Recherche	Nathalie METARIE	Région Pays de la Loire	Convention de coopération pour la recherche, expérimentation supérieure et la diffusion de la connaissance en matière de patrimoine culturel 2021-2024	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
778	900 - Recherche	Nathalie METARIE	Université Toulouse III - Paul Sabatier	Convention de renouvellement	-	X		2 900,00 €	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
779	901 - Sciences	Florent CALVYTRAC	Université Aix Marseille	Convention de partenariat Plan de réforme de licence "HLS/Hydrobiologie en Licence/SauvThéor" Territoire viticole	-	X		24 000,00 €	A recevoir	X		Date de signature	Fin des obligations des parties
780	901 - Sciences	Florent CALVYTRAC	Université Aix Marseille	Convention de partenariat Plan de réforme de licence "HLS/Hydrobiologie en Licence/SauvThéor" INJ agricole	-	X		14 000,00 €	A recevoir	X		Date de signature	Fin des obligations des parties
781	901 - Sciences	Florent CALVYTRAC	Université Aix Marseille	Convention de partenariat Plan de réforme de licence "HLS/Hydrobiologie en Licence/SauvThéor" Chasse et pêche	-	X		6 800,00 €	A recevoir	X		Date de signature	Fin des obligations des parties
783	900SC - Services communs	Julie BORDAS	Association TOM	Convention de Partenariat Salons 2021-2022 - Semestre 1	-	X		10 000,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
786	901 - Sciences	Anne TREULANT	Université Franco-Alexandre (UFA)	Convention concernant l'attribution d'allocations par l'UFA pour le cursus 2015-16 pour l'année universitaire 2021-2022 (Dernière session)	06,21	X		12 967,00 €	A recevoir	X		Date de signature	Fin des obligations des parties
787	900SC - Services communs	Christèle PERPOL	Colex Roupa François	Convention de formation professionnelle - PSC1	-	X		60,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
789	901 - Sciences	Anne TREULANT	Polyma Formation	Convention de partenariat (enseignement)	-	X		Tarifs divers	A recevoir		Date de signature	5 ans	
791	900SC - Services communs	Nicolas POSTEC	Lebanese Association For History - LAH	Convention de prestation de service de traduction LAH	-	X		1 230,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
792	902 - Lettres	Roxa MIR-SAMÍ	CORRE ARTS	Avancement n°2 à la convention de collaboration de recherche TEMOS	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
793	902 - Lettres	Roxa MIR-SAMÍ	MEI Clément	Convention de stage au Laboratoire de recherche TEMOS	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
794	901 - Sciences	Florent CALVYTRAC	RAUSCO Nicolas	Convention de stage LAUM LUMI 6613	-	X		3,00€H	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
796	901 - Sciences	Christèle GRUBER	Virgile BEAULFUS-FLOQUART	Convention de stage d'observation en milieu professionnel en 3ème	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
796	901 - Sciences	Jean-Pierre DALMONT	Ecole supérieure d'art et de design Toulon, Angers, Le Mans...	Convention de renouvellement	-	X		5 000,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
797	901 - Sciences	Jean-Pierre DALMONT	Aquarium RORRIGUEZ	Convention d'attribution de bourse d'excellence projet EUR "IA-QP"	-	X		5 000,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
798	900SC - Services communs	Christèle PERPOL	Association JURISUP	Convention de Formation "Aspects juridiques du bien-être VSD"	-	X		Tarifs Divers	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
799	900SC - Services communs	Christèle PERPOL	GALAD Formation	Convention de formation "Ces petits..."	-	X		2 750,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
803	900 - Recherche	Nathalie METARIE	Université de Nantes	Convention d'accueil d'un doctorant non inscrit à l'université de Nantes	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
806	9001 - Relations Internationales	Catherine FAINEAU	Université Moulay Ismail (Meïma, Maroc)	Convention de partenariat pédagogique	-	X		1 000,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
807	900SC - Services communs	Bernard FUNEL	Lycée Sainte Thérèse	Convention de mise à disposition de locaux du lycée Sainte Thérèse	-	X		Tarifs divers	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
808	900SC - Services communs	Florence DEGORGE	Collège La Madeleine	Convention de stage d'observation en 3ème	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
809	900SC - Services communs	Nicolas POSTEC	Institut de Formation en Soins Infirmiers EPSM	Convention de partenariat - Plateforme LARICE	-	X		2 250,00 €	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
811	900SC - Services communs	Julie BORDAS	Les villes de la Merse service Culture	Convention de mise à disposition - EVOLU-SCENE Universitaire - Spectacle de Noël 18 et 19 décembre	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
912	900SC - Services communs	Bernard FUNEL	Départ de la Salette de l'Isostall	Convention de mise à disposition de locaux situés d'équipements	-	X		780€ TTC	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
913	900SC - Services communs	Bernard FUNEL	Association sportive "Les Mandrols"	Convention de mise à disposition de locaux situés d'équipements	-	X		170€ TTC	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
914	900 - Services Centraux	Christèle PERPOL	Université d'Angers	Convention de formation "Devenir conseiller pédagogique - enseignant"	-	X		1 150,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
915	900 - Services Centraux	Christèle PERPOL	Université d'Angers	Convention de formation "Devenir conseiller pédagogique - enseignant"	-	X		700,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
916	900SC - Services communs	Florence DEGORGE	Collège La Madeleine	Convention pour stage d'observation de 3ème	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
917	900SC - Services communs	Julie BORDAS	Université de Nantes	Convention de Partenariat RGPP Phase Partenaire	-	X		720,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
918	900SC - Services communs	Julie BORDAS	Organic Orchestra	Convention de résidence d'artistes, Création et Intervention Pédagogiques pour 2021/2022	-	X		32 500,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
919	900 - Services Centraux	Sébastien FOUCHET	Lydia Montgeogou	Avancement n°1 relative pour l'année 2021-2022 relative à la convention de partenariat entre LUMI et le Lyceum Montgeogou (Départ du sud-est, CPSC)	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
921	900 - Services Centraux	Florent CALVYTRAC	CNRS délégation	Convention d'attribution d'allocations par l'Université Franco-Alexandre pour le cursus 2015-16 pour l'année universitaire 2021-2022	-	X		2 900,00 €	A payer	X		Date de signature	Fin des obligations des parties
922	902 - Lettres	Fabienne BLIN	Université Franco-Alexandre (UFA)	Convention d'attribution d'allocations par l'Université Franco-Alexandre pour le cursus 2015-16 pour l'année universitaire 2021-2022	-	X		Tarifs divers	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
924	902 - Lettres	Fabienne BLIN	Association VOISE (Généraliste des Généralistes pour l'Enfance et l'Enfance)	Convention de Prestation de Service	-	X		210€ HT	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
926	901 - Sciences	Jean-Pierre DALMONT	Helpix LU	Convention d'accueil d'un chercheur étranger	-	X		5 700,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
928	900SC - Services communs	Bernard FUNEL	La Mare Golf Club	Convention de mise à disposition de La Mare Golf Club Sargat	-	X		309€ TTC	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
929	900 - Services Centraux	Christèle PERPOL	CEGOS SA	Convention de formation - "Stratégie de communication digitale sur les médias sociaux" CEGOS	-	X		870,00 €	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
931	900 - Services Centraux	Christèle PERPOL	MITTLER TOLE	Convention de formation - Analyse Thématis Géométrique et logique STAFFE	-	X		2 180,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
932	900SC - Services communs	Julie BORDAS	Les Escapades Vite	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle	-	X		4 447,08 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
933	900SC - Services communs	Julie BORDAS	Association SYNCOPE PROD	Convention de prestation de service - Le Toulon 2021 - Syncope Prod	-	X		90,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
934	901 - Sciences	Anne TREULANT	La Mare Sainte Thérèse de Talte	Convention de mise à disposition de locaux situés d'équipements	-	X		20,00 €	A payer		Date de signature	Année universitaire 2021-2022	
935	900 - Services Centraux	Viviane BARRE	L'université d'Angers	Convention de renouvellement pour la revalidation de l'appel à projets recherche et innovation AAD LU LUMI	-	X		70 327,00 €	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
936	900 - Services Centraux	Brigitte CORNIGUET	L'université de Nantes, l'université d'Angers, l'école Centrale de Nantes, le Conservatoire national supérieur de Musique de l'UT de Nantes	Avancement n°1 - Annexes Transversales à la convention relative au fonctionnement du service des services de l'enseignement supérieur de l'université de Nantes	-	X		Tarifs Divers	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
937	905 - IUT Laval	Sébastien FOUCHET	IUT de Laval	Convention de Stage - Marlene DROUIN	-	X		3 000€H	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
938	900 - Services Centraux	Christèle PERPOL	CCI FORMATION	Convention de formation "Mise à jour des compétences SST"	-	X		620,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
940	900 - Services Centraux	Viviane BARRE	Université d'Angers	Convention de partenariat d'attribution d'une subvention de fonctionnement	-	X		47 000,00 €	A payer		Date de signature	2 années	
944	900SC - Services communs	Miloud DOMET	Agence Universitaire de la Francophonie	Avancement n°2 à la convention de subvention (programme AMES) entre l'Agence Universitaire de la Francophonie et l'Université de la Mare	-	X		0,00 €	A payer		Date de signature	30/06/2022	
945	900 - Recherche	Nathalie METARIE	CNRS	Avancement n°1 à la convention de versement de subvention pour l'acquisition d'un spectromètre de masse ION-TOF - CERS	-	X		40 000,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
946	900 - Recherche	Nathalie METARIE	Région Pays de la Loire	Avancement à la convention n°2015-2016 relative au soutien d'un projet de recherche IRIAL "BIOCAST FACTORY" Phase scientifique 2018 - Région	-	X		100 000,00 €	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
948	9001 - Relations Internationales	Catherine FAINEAU	AFLAC	AFLAC - Association Française Langues Cultures	-	X		300,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
949	900SC - Services communs	Florence DEGORGE	Université de Rennes 1 - EPSCP	Convention de renouvellement biennale annuelle pérennisation du Plan "Bibliothèques Universitaires"	-	X		25 000,00 €	A recevoir		Date de signature	Fin des obligations des parties	
950	900 - Recherche	Nathalie METARIE	Université de Poitiers	Convention de mise à disposition dans le cadre du projet européen Grante pour Mère Lise BARBON	-	X		2 000,00 €	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
952	900 - Services Centraux	Sébastien FOUCHET	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Nantes Pays de la Loire	Avancement n°1 - 2021-415 à la convention n°2021-136 CUVIC Université du Poitou	530,21 - 313,21	X		-	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
954	900 - Services Centraux	Sébastien FOUCHET	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Nantes Pays de la Loire	Avancement n°1 - 2021-415 à la convention n°2021-136 CUVIC Université du Poitou	534,21 - 530,21 - 313,21	X		-	A payer		Date de signature	Fin des obligations des parties	
955	904 - IUT LM	Clara DUVERGER-ARFUSO	Collège Jules Renard	Convention relative à la négociation d'observation en milieu professionnel / DSD - N°1 - Observation de la formation de l'ETAT et de l'ETAT de la formation de l'ET									

2.4.2.3. Cotisations

Il n'y a pas de cotisations pour information à présenter aux membres du Conseil d'administration.

3. Questions diverses

A la demande de l'administratrice auteur des questions diverses présentées pour cette séance, ces dernières ont été reportées au prochain Conseil d'administration fixé au 24 février 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 24 février 2022.

Le Président de l'Université,
Pascal LEROUX